

Avis d'Appel d'Offres n° 06/2024
Travaux de Protection Complémentaire du Littoral de Sousse Nord
contre l'Erosion Côtière / Lot 1 : Ouvrages en Enrochement

Pays : Tunisie
Projet : Programme de Protection du Littoral Tunisien III (PPLT3)
N° de référence : BMZ N° 2017 65 312 et 2022 68 548 / KfW 511746 / APAL N° 06/2024
Date de remise : Mardi 19 Novembre 2024 à 10h00 (GMT+1) – Heure de Tunis.
Promoteur : Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL)
Financement : KfW – Entwicklungsbank / Coopération Allemande et la République Tunisienne (APAL)

Objectif et mesures du projet :

L'objectif du programme est de contribuer à la réalisation de la stratégie tunisienne de protection du littoral et donc à l'adaptation au changement climatique du secteur eau en Tunisie en général et de la zone côtière en particulier.

Travaux demandés :

Les travaux demandés concernent la mise en œuvre de mesures complémentaires pour la protection d'une zone située à Sousse Nord. La durée des travaux sera de 7 mois.

Procédure :

Le présent Appel d'Offres suivra exclusivement la procédure matérielle de passation des marchés. La procédure TUNEPS ne sera pas utilisée.

La soumission d'Offres sera réalisée conformément aux dispositions de la procédure d'Appels d'Offres avec qualification telle que stipulée :

- au Décret n°2014-1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics Tunisienne et les textes subséquents l'ayant modifié ou complété, en particulier le décret-loi n° 68 du 19 Octobre 2022, et
- aux « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération financière avec des Pays Partenaires - Version du document Janvier 2019 - Dernière modification en date de Janvier 2021 » de la coopération financière Allemande au travers de la KfW disponible sur Internet : <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergaberichtlinien-V-2021-FR.pdf>

Le soumissionnaire participant soit à titre individuel soit en groupement, doit justifier dans la période 2009-2023 de la réalisation d'au moins deux projets maritimes (protection du littoral, port etc.) d'un montant minimal de 3.000.000 DT TTC chacun. Il doit aussi avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel 2021-2022-2023 d'un minimum de 8 Millions de Dinars Tunisiens.

Obtention du dossier :

La demande du dossier et les demandes de clarification seront adressées exclusivement par lettre au bureau d'ordre central (2, rue Mohamed Rachid Ridha – 1002 Tunis Belvédère - Tunisie) de l'APAL et une copie par voie électronique aux adresses suivantes : M. Chaabouni (ridha.chaabouni@gmail.com) et M. Peter (pascal.peter@kabelbw.de).

Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est à la disposition des Soumissionnaires éligibles intéressés sur simple demande à l'APAL – Service des Marchés. Le DAO sera fourni gratuitement et exclusivement sous forme électronique. Le demandeur précisera dans sa demande, son nom, sa fonction, l'entreprise qu'il représente et ses contacts e-mail et téléphonique. Il fournira, jointe à sa demande, la copie de l'agrément de l'entreprise qu'il représente. Seules les entreprises possédant un Agrément Maritime (au minimum **Catégorie TM3 ou équivalent pour les entreprises étrangères**) sont autorisées à retirer un DAO.

Réunion d'information :

Une réunion préparatoire d'information sera organisée au siège de l'APAL2, rue Mohamed Rachid Ridha – 1002 Tunis Belvédère le Jeudi 31 Octobre 2024 à 10h.

Remise des offres :

Les Offres doivent être envoyées à l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) à l'adresse : 2, rue Mohamed Rachid Ridha – 1002 Tunis Belvédère - Tunisie au plus tard le **Mardi 19 Novembre 2024 à 10h** (GMT+1). Les Offres reçues hors délais seront exclues. Les Offres seront ouvertes le même jour, **le 19 Novembre à 10h30mn** en séance publique à la salle de réunion du second étage de l'APAL en présence des représentants, munis d'une procuration et désignés par les soumissionnaires.

Une Garantie de Soumission (Caution Provisoire) devra être jointe à l'Offre. La validité de l'offre est fixée à cent vingt (120) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.